



# LESCO NAUTIQUE

Salon et puces nautiques – Lesconil le 15 avril 2018

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### EXPOSANT

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Tél : ..... Mobile : .....  
 E-Mail : .....@.....

### POUR LES PROFESSIONNELS

Raison sociale : .....  
 Responsable de l'entreprise : .....  
 Siret : .....  
 Site web : .....

### TARIFS

Inscription exposant terroir ..... 5 € / mètre linéaire ..... x ..... = ..... €  
 Spécialités.....  
 Electricité    oui    non  
 (Possibilité de table 2 mètres sur demande) TOTAL ..... €

### REGLEMENT

Chèque à l'ordre de l'A3PL  
 Bon de commande et règlement à retourner avant le 31/03/2017 à l'adresse suivante :  
 M Lemaire Philippe 36 rue de Lesconil 29740 Plobannalec-Lesconil

### Les exposants seront accueillis:

Le dimanche 15 AVRIL 2018 à partir de 7h00..

### **Informations:**

**Aucune inscription ne sera remboursée.**

- Garder un double du bon de commande comme reçu et envoyer l'original.
- Votre réservation prend effet à réception du règlement. Encaissement après la manifestation
- Joindre une copie de votre carte d'identité. En cas de non respect de ces consignes, l'organisation se verra le droit de refuser votre participation.

### **Assurances:**

L'exposant, dès son engagement de participation à la manifestation, s'oblige à souscrire, si ce n'est déjà fait, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile du fait notamment des biens et objets qu'il expose à cette occasion ainsi que du fait de ses actes. Durant toute la durée de la manifestation, les bateaux exposés tant à terre qu'à flot et qui seront obligatoirement couverts en responsabilité civile, demeurent sous la garde et la surveillance de l'exposant, que celui-ci en soit propriétaire ou non.  
 L'organisateur déclare ne pas garantir l'incendie, le vol et tous dommages quels qu'ils soient qui pourraient affecter les biens et objets exposés ; l'exposant devra faire son affaire personnelle de la souscription ou non d'un contrat destiné à couvrir ces dommages. L'exposant déclare renoncer à tout recours envers l'organisateur de la manifestation ; il s'engage par ailleurs à obtenir la renonciation à tout recours de la Compagnie d'Assurance garantissant les dommages des biens et objets exposés par lui-même..

Fait à : ..... Le.....2018  
 Cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé ».